

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
07/02/2023

Dossier complet le :
07/02/2023

N° d'enregistrement :
2023-6751

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de La Gaubretière

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Thérèse PLUCHON, Maire de La Gaubretière

RCS / SIRET

2 1 8 5 0 0 9 7 3 0 0 0 1 9

Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² . Projet soumis à examen au cas par cas : périmètre aménagé d'une surface globale de 7,04 ha : quartiers "Hauts de la Salette" + "La Marzelle" + Système de gestion des EP

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" est créé sur le site de l'ancienne usine Forège, sur une surface d'environ 5,6 ha, compris dans l'enveloppe de l'agglomération.

Le projet est initié par la commune, assistée par l'Agence de Services Aux Collectivités Locales de Vendée, afin de répondre à une demande croissante de logements.

Le projet répond à une reconversion d'un ancien site industriel.

Les travaux de démolition (bâtiments/dépollution/terrassements) ont été réalisés courant 2019.

Le site correspond actuellement à une zone rudérale.

Le quartier de la Marzelle, d'une surface de 0,8 ha a été créé en 2020,

Le système de gestion des eaux pluviales, a été réalisé en 2021, pour collecter les eaux d'un bassin versant hydraulique d'environ 14,4 ha, dont 7,04 ha de surface aménagée.

Ces aménagements ont été réalisés conformément aux autorisations administratives : dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau.

4.2 Objectifs du projet

Le site du projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" est classé en zone AUH (zone à urbaniser, destinée prioritairement à l'habitat). Il fait également l'objet d'une OAP (site n°7 'forège'), ayant pour vocation la création de 70 à 84 logements.

Ce projet a donc pour objectif de prioriser le développement dans la continuité du tissu urbain existant, en aménageant un secteur laissé à l'abandon (reconversion de friche industrielle).

Il vise à accueillir 83 nouveaux logements, 75 lots de logements individuels + 1 lot de 8 logements locatifs sociaux, parfaitement inscrits dans leur contexte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" seront réalisés en deux tranches et feront l'objet de :

- terrassements généraux
- création des différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, AEP, électricité, gaz, etc...)
- création des différents voiries (liaisons piétonnes, trottoirs, route) sur 7 298 m² (16% du périmètre).
- création d'espaces verts sur 12 245 m² (22% du périmètre), comprenant la création d'un parc ludique à l'est, d'espaces engazonnés, de massifs arbustifs et de stationnements enherbés. 83 arbres isolés seront plantés.
- Création de plantation sur 769 ml, et constituées d'essences locales issues du label 'Végétal local' (tout comme les arbres plantés et les massifs arbustifs) avec un paillage en toile biodégradable ainsi que des copeaux de bois sur 5 cm.

Le projet respectera les positions des équipements techniques en limite de parcelle : coffrets ENEDIS, éclairage public, etc. Les constructions nouvelles devront s'implanter au moins partiellement sur une des limites séparatives ou en respectant un retrait minimum de 2m.

Les constructions et installations ne porteront pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales, en s'insérant dans leur environnement. Les annexes et les extensions des habitations devront être composées en harmonie avec le bâtiment principal. Des clôtures pourront être installées autour de certains îlots.

Les travaux de terrassement seront réalisés entre début octobre et fin février pour ne pas porter atteinte à la faune.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" disposera de 70 places de stationnement public, le long des voiries principales.

Au total, 76 lots seront réalisés destinés à l'habitation. Ces terrains privatifs correspondent à 34 748 m² soit 62% de la surface du totale du projet.

Pour tous les lots, selon les parcelles et les indications portées au plan de composition :

- Des implantations obligatoires pour toute ou partie de la construction dans une bande de 5 mètres.
- Des angles d'implantation obligatoire
- Des accès VL sur la parcelle interdits
- Des zones de remblai soumise à une étude de structure spécifique pour toute construction.

Le stationnement des véhicules sera également assuré par la réalisation d'aires de stationnement sur le terrain propre à l'opération, avec, pour 1 logement : 2 places minimum, et pour 1 logement locatif social : 1 place minimum.

Les accès seront raccordés aux voiries existantes autour du projet.

Les acquéreurs auront l'obligation de se raccorder aux différents réseaux (électricité, eau potable, eaux usées, eaux pluviales).

La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera favorisée.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 2 "Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise. Il ne présente cependant pas d'enjeux par rapport à cette ZNIEFF compte tenu de son contexte (agglomération) et de ses caractéristiques (zone rudérale).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est à plus de 9 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le château de Landebaudière, près de l'agglomération de La Gaubretière, bénéficie d'un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques. Le site du projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" n'est pas compris au sein de ce périmètre de protection, situé à plus de 850 mètres du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" a fait l'objet d'un diagnostic réglementaire des zones humides en 2017, complété dans le cadre des études préalables à ce projet, en 2022. Aucune zone humide n'a été relevée sur ce site remanié.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager

- Porté à connaissance au dossier d'incidences Loi sur l'Eau, réalisé en 2021 au titre de la rubrique 2.1.5.0 concernant le rejet d'eaux pluviales.

En effet, un dossier d'incidences a été établi pour une gestion des eaux pluviales d'un bassin versant hydraulique de 14,4 ha (dont 7,04 de surface aménagée), intégrant ce nouveau projet de quartier d'habitation, avec la création de 2 bassins de rétention.

Le récépissé de dépôt du dossier donnant accord pour le commencement des travaux date du 20 octobre 2021.

Ce système de gestion des eaux pluviales a été réalisé en 2021.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de logements	83
Surface des terrains privatifs	34 748 m ²
Espaces communs (voiries et trottoirs)	7 298 m ²
Espaces verts (compris stationnement enherbé et massifs arbustifs)	12 245 m ²
Total :	56 112 m ²
Plantation de haies et renforcement de haie :	769 ml
Arbres isolés/ponctuels plantés :	83

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier "Les Hauts de la Salette"
Commune de La Gaubretière
85130

Coordonnées géographiques¹ Long. 01°03'27"O Lat. 46°56'20"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :
La Gaubretière (85130)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FOREGE a fait l'objet d'une dépollution, portée par l'EPF de la Vendée Le rapport des risques résiduels est joint en annexe. Une zone de confinement est présente au Sud-Est du site recouverte d'une membrane étanche permettant d'empêcher les eaux de pluie d'entraîner les polluants.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de l'agglomération de La Gaubretière, se situe à environ 35 km, sans lien possible.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" prévoit de réutiliser les déblais de terrassements sur place ou de les évacuer à l'extérieur du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait des travaux de démolition qui ont eu lieu, le site du quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" comporte un stock de terre végétale qui sera utilisé lors des travaux. La totalité des matériaux utilisés pour les voiries seront issus des matériaux de démolition en stock sur site, après concassage (réemploi)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit d'impacter principalement une zone rudérale sur 4,37 ha. Ce milieu temporaire s'est créé suite à l'arrêt et au démantèlement de l'ancienne usine Forège. C'est un milieu herbacée pauvre en espèces floristiques, sans enjeux. L'oedicornème criard a été observé au sein de ce milieu temporaire, qui a su saisir l'opportunité de fréquenter cette zone à l'abandon et à l'abri du dérangement. Cependant, l'impact de cet habitat ne remettra pas en cause le maintien des populations locales de cette espèce qui bénéficie d'habitats conséquents autour du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" est une ancienne friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Exposition au retrait - gonflement des argiles : exposition faible (sur une surface < 1 000 m ² , pas de construction prévue à cet endroit). - Potentiel radon : catégorie 3 - Séisme : risque modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" va générer des déplacements dans un 1er temps pour sa construction (en phase travaux), et dans un 2ème temps pour l'accès des habitants (en phase opérationnelle). Le nouveau quartier sera desservi par quatre accès : trois localisés au niveau de la rue de la Salette (deux accès au sud du projet et un à l'ouest), et un accès via la rue de la Fauconnière à l'est. Les trafics générés et répartis sur les différents accès seront moins problématiques que ceux liés à l'usine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase de chantier. Le projet se situe en dehors de toute source de bruit notable (agglomération)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poids lourds. Ces vibrations seront donc limitées en intensité et dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie. Le matériel d'éclairage sera constitué d'une lanterne équipée de LED et d'un réflecteur dirigeant le flux lumineux vers le sol. Une gestion par horloge permettra de couper l'éclairage au milieu de la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont uniquement liés à ceux générés par les futurs logements et par la circulation pour l'accès aux logements. Le projet se situe dans un rayon proche des équipements communaux (écoles, équipements sportifs, commerces...) permettant les déplacements à pied ou à vélo.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont uniquement liés au pluvial. La gestion des eaux pluviales du projet a déjà été intégrée dans la gestion d'un bassin versant hydraulique plus large, ayant fait l'objet d'un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau, avec la création de deux bassins de rétention à l'extérieur du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" entraînera une production d'eaux usées. Elles seront raccordées au réseau public d'assainissement existant, et seront traitées par la station d'épuration communale "Route des Landes Genusson". Celle-ci, qui fonctionne par lagunage aéré, offre une capacité nominale de 1080 E/H et est capable d'accueillir ce futur quartier d'habitation (fin 2021 : charge organique à 74% de la capacité nominale de la station).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" entraînera une production de déchets non dangereux. Il bénéficiera des dispositifs de collecte des déchets ménagers gérés par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est une ancienne friche industrielle.

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 7. Le projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" impacte un roncier de 240 m² ainsi qu'une zone rudérale de 4,37 ha à faibles enjeux.

Des espèces patrimoniales et/ou protégées ont été relevées, sans enjeux significatifs du fait de leur capacité d'adaptation ou de leur bonne représentation à l'échelle locale (lézard des murailles, lapin de garenne).

L'oedicnème criard a également été observé sur site lors de deux passages réalisés fin mars et courant mai, indiquant sa possible nidification au niveau de la zone rudérale du site. Le milieu est cependant temporaire et il s'agit d'un habitat opportun pour les espèces telles que l'oedicnème. Les habitats présents tout autour du site sont suffisants pour assurer son maintien et sa nidification. Afin de réduire tout dérangement et d'éviter tout impact d'individus sur des espèces, les travaux de terrassements s'effectueront sur une période comprise entre début octobre et fin février.

Le projet bénéficie de mesure d'accompagnement : des espaces verts seront créés sur une surface de 10 326 m² (hors stationnement enherbé), dont la création d'un jardin ludique de 5 753 m² avec des massifs de graminées et une prairie de fauche gérée extensivement (1 fauche / an) tout autour. Environ 769 mètres linéaires de plantations seront réalisées autour et au sein du site, ainsi que 83 arbres isolés plantés et 1 531 m² de massifs arbustifs et buissonnants (plantations, arbres et massifs issues du label 'Végétal local' afin de conserver un contexte bocager naturel).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les faibles enjeux du site du projet de quartier d'habitation "Les Hauts de la Salette" et son objectif rendent non nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

En effet : Le projet intervient sur une ancienne friche industrielle, il ne consomme pas d'espaces naturels ou agricoles ; il n'impacte pas d'habitats naturels à enjeux mais bien un habitat temporaire semi-naturel (zone rudérale) ; le site du projet n'est pas affecté par des risques ou nuisances notables ; le projet n'induit pas de nuisances sur le voisinage ; il bénéficie d'une gestion des eaux pluviales et usées ; il bénéficie des mesures de valorisation et de développement durable (gestion économe de l'espace, liaison douce, espaces verts, plantations) ; les espaces verts seront favorables à certaines espèces faunistiques des limites urbaines et amélioreront le contexte paysager du secteur en s'y intégrant pleinement ;

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : OAP Site Forège Annexe 7 : Note d'accompagnement Annexe 8 : Plan des travaux de la zone de confinement Annexe 9 : Rapport de fin de travaux - Analyse des risques résiduels

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA GAUBRETIÈRE

le. 07 Février 2023

Signature



Le Maire

Marie Thérèse PLUCHON